

Le changement de patronyme pour une femme ¹

Martine LEBRUN-COENEN

(125) La question que je me propose d'aborder aujourd'hui s'origine, comme toute question qui fait travailler, dans une interrogation personnelle, interrogation que j'ai entendue sous des formes diverses chez d'autres femmes, amies, connaissances ou analysantes : qu'est-ce qu'un nom propre ? quelle est la spécificité du rapport d'une femme au nom propre ? comment expliquer ou tenter de comprendre les incidences de ce rapport au nom dans la vie des femmes ? de quoi le changement de nom pour une femme lorsqu'elle se marie est-il porteur ?

Les attitudes à l'égard de ce changement de nom peuvent être diverses, allant de la revendication au refus, de l'attachement au nom du mari – (126) même après un divorce – à la révolte contre une coutume jugée désuète et assujétissante.

Peu à peu, je me suis rendue compte de l'ampleur et de la complexité de la question ; je suis consciente de n'avoir fait jusqu'ici qu'un petit bout de chemin dans l'appréhension de cette problématique et j'en sors avec des incertitudes et de nouvelles questions.

Mon hypothèse de départ était que le fait pour une femme de porter le nom de

1. Intervention à la « Lacanian School of psychoanalysis », San Francisco, avril 1996.

l'homme qui l'épouse, de se voir offrir ce nom, pouvait être facilitant sur le chemin de la féminité. Je ne suis pas sûre, à ce stade, de pouvoir confirmer cette hypothèse mais je voudrais ici tenter de poser quelques jalons susceptibles d'éclairer la question. Bien sûr, je me limiterai ici au contexte de la culture occidentale contemporaine.

Je commencerai par clarifier ce qu'il en est du nom propre, quelle est sa fonction pour tout être humain. Dans un deuxième temps, il s'agira de s'interroger sur la spécificité du rapport au nom pour la fille. J'aborderai ensuite l'impact d'un changement de nom, avant d'examiner les enjeux liés au changement de nom par alliance pour une femme.

Avoir, porter tel nom, répondre au nom de, connaître quelqu'un de nom, agir au nom de quelqu'un, en son nom, prendre un nom, un nom d'emprunt, se cacher sous un faux nom, offrir son nom à une femme. Telles sont les expressions les plus courantes proposées par le dictionnaire Le Robert à la suite de la définition du nom propre. Le nom provient du latin *nomen*. Il renvoie d'abord à un mot ou un groupe de mots servant à désigner un individu et à le distinguer des êtres de la même espèce. Ou encore : un vocable servant à nommer une personne ou un groupe. Le nom y est proposé comme opposé à la chose nommée. Sous le mot patronyme, on lit encore la définition suivante : nom patronymique, nom de famille où s'indique la notion de filiation, la référence au pater, à l'ancêtre commun.

Le nom met en scène l'appartenance à l'humanité ; il renvoie le sujet à son rapport à l'espèce ; il l'ancre dans sa qualité d'être de langage. « Sans nom propre, pas de salut », dit Beckett dans *L'innommable*. Si être un objet dans un monde humain, c'est avoir un nom, le « sans-nom » ou l'innommable (127) est aussi l'informe, le non-identifiable, le vertigineux, l'angoissant, le sans-visage. Le nom est l'équivalent langagier du visage, comme le visage est l'équivalent perceptible du nom.

Notre nom nous préexiste ; il nous attendait avant que nous ne le connaissions. « On a grandi avec lui comme avec sa peau », dit Goethe. Et si nous voulons prétendre à l'immortalité, il ne s'agira que de celle de notre nom. A l'autre bout du labyrinthe, que reste-t-il d'une vie, sinon le nom inscrit sur une tombe ou dans un registre d'état civil ? L'illusion consiste à croire que notre destin et notre vérité y sont inscrits, que notre identité s'y concentre. On connaît l'adage « *nomen omen* » : le nom serait oracle et présage. Et cependant, nous découvrons que nous ne sommes jamais tout à fait dans notre nom, que ce masque qui nous désigne n'a peut-être rien à nous apprendre sur nous-mêmes. Tantôt étendard, tantôt prison, tantôt plein, tantôt vide, tantôt vérité intime et singulière, tantôt chose publique, le nom nous laisse incertains quant à notre être.

Mais que peut dire le psychanalyste de ce qu'est un nom propre et que peut

apporter sa clinique pour en attester les déterminants ?

Au fil de son oeuvre, Freud évoquera plusieurs fois la puissance du nom mettant en cause la passion qui s'y attache. Dans *Totem et Tabou*, il dénonce l'assimilation de l'être et du nom et le complexe de sensibilité des névrosés obsessionnels dont bon nombre de troubles, dit-il, proviennent de leur attitude à l'égard de leur propre nom. Evoquant le tabou du nom chez certains primitifs, pour qui, notamment, connaître le nom de quelqu'un c'est avoir maîtrise sur lui, il ajoute : « Et même l'adulte civilisé, s'il analysait son attitude dans beaucoup de cas, n'aurait pas de peine à constater qu'il n'est pas aussi loin qu'il le croit d'attacher au nom propre une valeur essentielle et de trouver que son nom ne fait qu'un avec sa personne. » Cette coalescence de l'être et du nom explique l'extrême susceptibilité dont nous faisons preuve à l'occasion de jeux de mots affectant notre nom. Freud lui-même rappelle dans *L'interprétation des rêves* que son nom a été un nombre incalculable de fois l'objet de plaisanteries médiocrement spirituelles – son nom signifiant joie.

Toute atteinte au nom de quelqu'un est vécue comme une atteinte à la (128) personne, la rejetant dans l'indifférenciation, dans l'anonymat. Remplacer, par exemple, le nom des prisonniers par des matricules, ou encore les enterrer dans une fosse commune sans indication de nom, sont des techniques de déshumanisation. En rompant le lien d'identification généalogique et social, on vise à dépersonnaliser, à nier l'appartenance humaine d'un sujet.

Tentons maintenant d'aborder le nom propre à la lumière de l'enseignement de Lacan.

Si le nom n'est pas identique au sujet, il en est le plus proche représentant. L'acte de nomination est un acte d'interpellation qui convoque le sujet dans l'ordre symbolique, de telle sorte que l'on serait tenté de dire que ce n'est pas l'individu qui porte le nom, mais le nom qui porte l'individu.

Le nom propre fait apparaître une distinction entre le signifiant, le signifié et la signification. Au travers du « je suis » apparaît la séparation entre le signifiant, c'est-à-dire le mot en tant qu'il représente le sujet, et le signifié, à savoir l'être réel, le sujet rejeté dans le réel. C'est ainsi que l'on peut dire que le sujet est aliéné, mortifié par le signifiant.

Quant à la signification, elle est plutôt à envisager dans le registre de l'imaginaire, celui qui commande les représentations du sujet. Si la nomination symbolique, par exemple le baptême, désigne ce qui est, la nomination réelle fait surgir du réel à partir du symbolique, il y a création, la nomination imaginaire désigne le signifiant-maître d'une destinée.

Dans la mesure où le langage annule le vivant, le nom propre est ce qui vient

border la perte liée à l'advenue au langage ; en ce sens, il est abstrait, il n'a pas de signification dans la mesure où la signification supposerait un autre signifiant qui lui en donne. Le nom propre indexe ainsi l'ineffable de l'être, cette part réelle de vivant, impossible à symboliser, impossible à dire.

Signifiant particulier puisqu'il n'a pas d'autre signifié que ce que ce qu'il est en tant que signifiant – je suis ce que je suis –, le nom propre à la fois nomme donc un être et le fait ex-ister comme être puisque jamais il n'épuise l'être du sujet. Le nom propre introduit un clivage entre le vivant et le symbolique : suite à la nomination, le réel du sujet s'inscrit par défaut (129) dans la fonction phallique, comme moins un par rapport à la chaîne signifiante.

C'est principalement dans son séminaire sur *L'identification* que Lacan articule ce qu'il en est du nom propre, dans les séances de décembre 1961 et janvier 1962, lorsqu'il tente de rendre compte des rapports du sujet au signifiant. Il rappelle l'importance qu'a dans toute analyse le nom propre du sujet. Quelle est donc l'originalité de ce signifiant qu'est le nom propre ? Lacan va se référer d'abord à une controverse qui opposa en 1954 sir Allan Gardiner à Bertrand Russell.

A propos de Bertrand Russell, philosophe et logicien, Lacan dénonce sa méconnaissance du rapport du sujet pensant à la lettre. Un nom propre pour Russell, c'est un *word of particular*, un nom pour désigner les choses particulières comme telles, hors de toute description. Le premier nom propre pour Russell est donc le démonstratif *this*. Suivant cette logique, Russell tire la conséquence que Socrate, par exemple, n'est plus un nom propre parce que depuis longtemps Socrate n'est plus un particulier : il est tombé dans le domaine commun.

Par opposition, Gardiner, qui est égyptologue et linguiste, va contre-proposer une autre définition du nom propre en le distinguant du nom commun. Le nom commun met l'accent sur le sens alors que ce qui fait l'usage du nom propre, c'est que l'accent dans son emploi est mis non pas sur le sens – encore que très souvent des noms propres aient du sens – mais sur le son en tant que distinctif. Gardiner souligne dans le cas du nom propre l'attention toute particulière accordée au matériel sonore. Lacan va questionner cet accent porté sur le son : il échoue selon lui à rendre compte de tout ce qui est la fonction du sujet, du sujet dans sa référence au signifiant. Pour expliciter sa conception, il revient à la fonction du trait unaire et à ce qui dans l'émission nommante est de l'ordre de la lettre.

Une des caractéristiques du nom propre est d'être toujours lié non au son mais à l'écriture. Ce qui distingue un nom propre d'un nom commun, c'est que, d'une langue à l'autre, il conserve sa structure. Quand on dit que le nom propre ne se traduit pas, cela n'implique pas que le nom propre soit intraduisible, beaucoup de noms le sont en fait, mais plutôt que traduire

un (130) nom propre ne se fait pas. On tente en passant d'une langue à l'autre de maintenir en cette passe ce que Frege nomme *la couleur du nom propre* : de préserver une certaine homophonie malgré les différences liées aux conventions scripturales propres à chaque langue.

Ce maintien spécifique de la couleur du nom propre est témoigné déjà dans les temps les plus reculés puisque c'est grâce à cette caractéristique qu'on a pu prendre appui sur le nom propre pour déchiffrer les écritures dites mortes. C'est en effet, à partir des noms de Cléopâtre et de Ptolémée gravés sur la pierre de Rosette, que Champollion a pu comparer les écritures grecques et égyptiennes et s'atteler au déchiffrement des hiéroglyphes. Le nom propre se caractérise donc de ses éléments littéraires, c'est là son statut que Lacan dit d'écriture.

Mais qu'écrit le nom propre ? Il écrit le trait, la marque de l'enracinement du sujet dans le champ de l'Autre. Il est ce qui fait qu'un sujet n'est pas purement immergé dans le vivant mais qu'il s'inscrit dans l'ordre de l'humain. En soi l'opération du nom propre n'effectue pas cet ancrage mais le trait qu'il pose en est en quelque sorte la cicatrice, la signature. Le nom propre comme lettre ne signifiant rien que ses propres contours présentifie le sujet en signifiant son absence. Par son nom, il est introduit dans un registre symbolique comme absence à la place du phallus : l'acte de nomination vient signifier à un sujet qu'il occupe une place dans le langage mais que c'est une place vide.

Cette opération est nécessaire pour qu'un sujet puisse se dire et pas seulement être dit, pour qu'il puisse se soutenir de sa seule énonciation. Le caractère irréductiblement non signifiant du nom lui confère une dimension poétique. Quand le mot est utile, il s'arrête et se boucle sur son usage. Le nom propre, par contre, vu son ancrage tout particulier dans la matérialité sonore de la langue, ouvre sur le tout des autres mots. L'appel du nom convoque le sujet à parler, à s'avancer toujours plus dans la chaîne signifiante, dans le déroulement des énoncés, à prendre le risque d'être en s'appuyant sur le rien.

C'est sans doute ce que ne manque pas d'évoquer Emmanuel Levinas, lorsque dans son recueil intitulé *Noms propres*, il se demande avec espoir : (131) « Les noms de personnes ne résistent-ils pas à la dissolution du sens et ne nous aident-ils pas à parler ? »

Pour le névrosé, se faire un nom consiste à tenter d'articuler des signifiants pour gagner du terrain sur cette place ineffable. Il va s'agir pour le sujet de concrétiser son nom, de l'alourdir en le lestant d'attributs : ajouter des titres à son nom, des particularités concrètes qui permettraient de passer du un quelconque au quelqu'un. Si avoir un nom est plutôt limitatif puisqu'il s'agit de se repérer à partir de son ancrage dans une histoire particulière, se faire un nom c'est en rajouter du côté des signifiants. Cette quête inlassable d'un plus être dans la particularisation de son nom entraîne le névrosé vers une impasse. En effet, plus il s'acharne à

défendre son nom, plus il rencontre la butée propre à la chaîne signifiante de ne jamais savoir se clore sur un acquis.

J'en arrive à ma deuxième question, à savoir, y a-t-il une spécificité féminine dans le rapport au nom propre ? Qu'est-ce qui rendrait une femme plus malléable au changement de nom ?

Le chemin de la réalisation symbolique semble plus compliqué pour une femme que pour un homme. Toute position sexuelle humaine se réalise d'être arrachée au domaine imaginaire pour être située dans le domaine du symbolique. C'est à partir du signifiant qu'un sujet se reconnaît comme étant homme ou femme. Si l'on s'appuie sur l'enseignement de Freud et de Lacan, il faut prendre pour référence l'hypothèse selon laquelle le phallus est le signifiant unique représentant la différence des sexes dans l'inconscient. On ne peut éliminer le fait que dans un premier temps le phallus concerne d'abord une partie du corps que l'on a ou que l'on n'a pas. Le sujet subjective donc cette fonction phallique sur le mode du « je l'ai ou je ne l'ai pas ». La subjectivation du pénis veut dire qu'il prend une signification à la suite de quoi on peut substituer le nom du phallus au nom du pénis et dès lors en faire un signifiant. Face à la jouissance phallique, homme et femme ne sont donc pas égaux. Il y en a un, comme le dit Colette Soler dans *L'hystérie dans le discours de la science*, qui par la grâce du discours s'engage dans la vie avec un petit capital en plus, l'avoir du signifiant phallique.

(132) Freud a distingué les deux sexes par l'avoir : l'un l'a, l'autre ne l'a pas. Lacan, lui, a mis l'accent sur la dimension de l'être ou plutôt du manque à être commun aux deux sexes et résultant de la prise dans le langage. Dès lors la problématique de l'être se combine avec celle de l'avoir : côté homme, on compense le manque à être par l'avoir, côté femme, on cumule le manque à être et la privation de l'organe. Mais, si chez Freud, la fille se trouve condamnée à s'arrêter à l'envie du pénis, la castration venant recouvrir le manque à avoir, chez Lacan, l'introduction de la logique du signifiant permet une ouverture. Dans sa fonction créatrice, le signifiant phallus ne recouvre pas le trou, il le crée. En découpant les bords, il fait surgir le trou comme son au-delà. Pour une femme, la castration n'est donc pas une impasse mais une condition pour une féminité possible, le phallus venant nommer le manque de la castration.

Il n'y a pas dans l'Autre de signifiant du sexe féminin comme tel ; sauf à se faire toute phallique, à faire l'homme, une femme manque de point d'appui identificatoire. A défaut d'avoir le phallus, certaines femmes vont donc tenter de l'être, soignant tout particulièrement l'image de leur corps. Elles vont jouer la comédie du phallus dans la mascarade faisant de leur corps un symbole phallique. Mais cette identification au semblant phallique, toujours fragile et

précaire, toujours prête à se lézarder puisque relevant d'un artifice, ne fait que mieux souligner l'échec du signifiant phallique à assurer une place à un sujet féminin. De structure, la fille ne pourra se situer que comme pas-toute dans la loi phallique.

L'identification au père, à son nom propre, donne donc sa signification au phallicisme de la fille comme à celui du garçon parce que le phallus est le symbole qui est articulé à ce nom. Si la fonction du père est d'introduire le sujet à la loi du phallus et si ce signifiant phallus échoue à dire ce qu'il en serait de la féminité, il en résulte que la métaphore paternelle est toujours incomplète, insuffisante à assigner à un sujet féminin sa place de fille. A rappeler que cette insuffisance n'est nullement à mettre au compte d'une impuissance, mais découle d'une impossibilité structurelle. Le père est toujours carent à donner à sa fille un signe identificatoire de son sexe. Comment donc une femme va-t-elle se débrouiller avec cette carence de l'identification symbolique qui s'appuie sur le phallus ?

(133) Avant de tenter de tenter d'aborder cette question, je vais m'arrêter sur les effets d'un changement de nom. « Tu as un nom que tu n'as pas réclamé et la vie durant tu es la proie de ce nom », dit Edmond Jabès dans *Le livre des questions*. Si le nom propre est ainsi à la fois à la croisée de l'individu et du social, s'il fait lien par l'inscription dans une lignée, une histoire, s'il assigne une place en principe sans échappatoire, que se passe-t-il lors d'un changement de nom ?

Contrairement à l'illusion d'un tout possible, d'un recommencement, il faut bien constater que le changement de nom est souvent une affaire de choix plus ou moins déterminé et surtout une affaire de loi. La formation des noms de famille s'est en effet affirmée et légalisée en Occident au cours des siècles. Le système d'identification romain composé de trois termes – le prénom, le nom de la *gens* et le surnom – a disparu en Gaule après l'effondrement de l'Empire pour ne laisser sa place qu'au nom de baptême. L'usage du surnom, à l'origine des noms de famille, s'est ébauché à la fin de l'époque carolingienne. Devenus héréditaires, ces surnoms se sont imposés comme patronymes sous la pression de l'usage et de la centralisation politique. L'identification des individus est devenue progressivement un enjeu politique décisif pour des raisons d'ordre public et de sécurité mais aussi pour permettre, dans un contexte de plus en plus élargi, à chacun de se situer et de situer les autres. Avec l'avènement des sociétés modernes, la généralisation des états civils et de l'immutabilité des noms de famille s'installe. La passion nationaliste a souvent été de pair avec d'une part, l'exaltation des patronymes considérés comme authentiquement nationaux et l'altération des identités autres par des changements de noms parfois imposés brutalement et autoritairement.

Si les noms propres servent à la fois à désigner, à classer, à signifier, ils peuvent

enfermer l'individu et le déconsidérer tout entier. C'est ce qu'évoque Goffman avec son concept de stigmate nominal : il est visible comme un trait physique, héréditaire comme une tare, codé comme un symbole et cristallisé sous le signe le plus évident de l'identification individuelle et sociale.

Dans toute société donc, nommer est à la fois un rite d'agrégation et un (134)symbole d'admission dans le groupe même si l'on considère le jeu possible avec le nom, le décalage qui fait que l'on n'habite jamais tout à fait son nom.

Changer de nom n'est jamais sans effet sur le sujet, même s'il s'agit d'un choix, d'une décision librement prise. Lorsque le changement est imposé, il en résulte parfois des conséquences inattendues. Malgré le décalage qui existe entre la personne et son nom, on attend rarement au nom de quelqu'un sans décentrer le sujet, sans l'atteindre dans son intégrité. A une mère qui se demandait si elle ne devrait pas changer le nom de son enfant issu d'une relation avec un homme qui l'avait quittée, pour donner à cet enfant le nom du père de ses autres enfants, Françoise Dolto avait répondu : « Un enfant qui a porté un nom doit le garder toute sa vie à moins que ce nom n'aie changé quand il était tout petit, avant qu'il ne parle. Changer le nom d'un enfant à dix ans est l'équivalent pour l'inconscient d'une fracture de la colonne vertébrale. »²

Dans son article intitulé *Changer de nom, manquer à perdre*, Jean-Pierre Lebrun déclare que « changer de nom, au sens d'avoir son nom propre changé par une décision qui implique le législateur, n'a pour autre effet que de ravalier ce nom propre au rang de nom commun. Soit à risquer de priver un sujet de cette identification basale, de ce point d'amarre de quelque chose d'où le sujet se constitue, ou en tout cas à doubler ce point zéro du sujet et inscrire deux traits là où un seul trait est nécessaire et même indispensable puisqu'il doit constituer à lui seul le trait de la différence. »³

Jean-Pierre Lebrun s'interroge ensuite sur le fait de savoir si changer de nom à la voix passive a d'emblée cet effet de fracture de la colonne vertébrale. Il répond par la négative car ce qui fait le caractère traumatisant de cette procédure artificielle tient non à l'artifice mais à la possible dramatisation liée à la répétition du processus structural de dénaturation du sujet par le signifiant.

(135)Ceci nous permet de nous interroger sur la manière dont un sujet peut profiter d'un changement de nom pour tenter de détourner la perte liée à son inscription comme

2 F. DOLTO, sous le pseudonyme du Dr X, *S.O.S. Psychanalyste*, Fleurus 1976, p.121.

3 J-P. LEBRUN, « Changer de nom, manquer à perdre », *Le Bulletin Freudien*, n° 27, 1996, p. 128.

être de langage dans la chaîne signifiante.

Dès lors, nous sommes amenés à nous interroger sur l'effet du changement de nom pour une femme lorsqu'elle se marie.

Puisque côté femme, il n'y a pas de fonction d'exception, de fonction d'au-moins-un qui l'inscrive de gré ou de force entièrement dans la fonction phallique, elle ne peut se compter comme une femme de la classe des femmes. Toute femme est privée du trait qui viendrait lui garantir son appartenance à cette classe des femmes. Il peut lui sembler que c'est en cette appartenance qu'elle pourrait trouver une garantie et que sa parole se trouverait validée. D'où sa position d'attente d'un signe qui viendrait l'intégrer. C'est ainsi qu'une femme pourrait espérer du don par un homme de son nom une authentification de son être de femme : une marque, un trait qui la dirait femme appartenant à la classe des femmes. Mais cette attente est illusoire. En effet, en tant que sujet, comme tout être de langage, elle est inscrite dans la fonction phallique ; mais en tant que femme, aucune marque ne viendra l'authentifier : l'appui espéré de la part d'un homme peut certes lui apporter un secours, mais c'est en tant que « une » femme, désirée par cet homme-là. Certes, du seul fait d'être désirant, cet homme est faillible, soumis à la loi commune de la castration. C'est pourtant en faisant confiance malgré tout à ce désir d'un homme qu'une femme peut s'assurer de son existence ; mais ce sera en tant qu'objet, objet cause du désir de cet homme, comme symptôme de cet homme. Il n'y a dès lors pas d'illusion à se faire sur une garantie de son être de femme.

Pour illustrer mon propos, je me permettrai de vous lire un passage de *L'eau grise*, le premier roman de François Nourissier, qu'il écrivit à l'âge de vingt-trois ans. Dans ce roman qui propose une étonnante analyse du mariage, de ses mystères et de sa fascination, l'héroïne s'interroge sur le destin de son couple :

« Elle se sent parfois un peu volée, comme si le mariage l'eût transformée sans l'enrichir. Elle est "la femme de Philippe". C'est beaucoup et c'est peu. Doit-elle en rendre Philippe responsable ? Il lui semble (136)avoir subi à son corps défendant une amputation étrange. L'expérience charnelle, qui faisait d'elle la femme de Philippe, a-t-elle fait d'elle une femme ? Insatisfaite ? Elisabeth repousse violemment le mot : "L'état conjugal, lui disait naguère son frère, c'est une espèce d'accession à un troisième sexe. C'est d'un effet imprévisible."

Elle riait.

Elle avait attendu de son mariage, comme toutes les jeunes filles, qu'il assurât sa ressemblance. C'était une sorte de preuve par neuf, d'étalonnage. Elle devait y

révéler sa similitude profonde, fonctionnelle, avec les autres femmes. Or son mariage l'avait singularisée. »⁴

Cependant, dénoncer l'illusion attachée à l'attente d'une authentification comme femme ne devrait pas nous amener à considérer comme illusoire la fonction du changement de nom par alliance pour une femme. Dans notre culture en effet, le don de son nom par un homme à la femme qu'il épouse l'inscrit dans une autre lignée, celle de son mari. Loin d'être indispensable, ce changement de patronyme peut être souhaitable pour aider une femme à s'affranchir de ses liens incestueux, pour l'aider à abandonner la métaphore paternelle, qui était métaphore du désir de sa mère pour constituer la métaphore de son propre désir, métaphore qui deviendra paternelle pour ses propres enfants. Ce changement de lignée constitue donc la participation des femmes à l'interdit de l'inceste.

Cet affranchissement des liens incestueux pour une femme a souvent été évoqué dans les mythes sous la forme de l'enlèvement, du rapt, du ravissement. Ainsi de l'enlèvement d'Europe par Zeus, métamorphosé en taureau, qui aspiré par son amour pour elle, l'emporta en Crète. C'est là qu'ils célébrèrent leurs noces, là qu'elle enfanta de Zeus des fils glorieux. Ainsi aussi, de l'enlèvement d'Io par Zeus, spécialiste en la matière. Ainsi de Perséphone, la vierge du printemps enlevée par Pluton, le roi des Morts. On retrouve également cette référence à l'enlèvement dans l'histoire romaine, avec le récit de l'enlèvement des Sabines.

(137) Je ferai l'hypothèse que le changement de nom par alliance, la perte de soi qu'il évoque, est une manifestation légalisée de l'enlèvement des femmes. En effet, être nommé, c'est se laisser affecter par la parole qui nomme. La nomination implique donc pour celui qui est appelé, une passivité, à distinguer pourtant de la pure et simple aliénation : une passivité qui résulte de l'appel de l'autre qui nomme et qui serait à relier à la passivité féminine comme consentement activement recherché à une perte d'identité, perte que suppose pour une femme d'être la cause du désir d'un homme.

Le changement de nom par mariage viendrait ainsi marquer symboliquement ce ravissement, ce passage, cette perte de soi que suppose l'ouverture à l'Autre sexe, le consentement à être délogée de soi qu'implique la position féminine.

Mais il est un autre versant de l'adoption par une femme du nom de son mari, un versant que je situerai davantage du côté du réel de la lettre. Jadis les jeunes filles brodaient sur leur trousseau le nom de l'homme qu'elles épouseraient. Aujourd'hui encore, les

4 Fr. NOURISSIER, *L'eau grise*, Paris, Stock, 1986, p.97.

adolescentes se plaisent parfois à écrire sur leur cahier leur prénom suivi du nom de leur amoureux quand elles se prêtent à rêver un avenir commun. L'aspect imaginaire lié à cette écriture du nom de l'homme aimé se double ici d'une dimension réelle du côté de la trace, de la lettre. J'y perçois l'expression de cette aspiration féminine à un marquage, à un ancrage. La langue française permet d'ailleurs de jouer joliment sur l'homophonie des mots *encre* et *ancre*, comme si l'encre traçant la lettre venait inscrire l'ancrage au bord de l'innommable. Un nom propre étant un ensemble de lettres qui ne renvoie à aucun sens particulier, il prend valeur d'image et s'apparente – nous l'avons vu – au trait unaire. Comme le trait unaire, il inscrit la différence et marque par là l'interdiction de se confondre avec l'image de soi. La nomination est organisatrice, mais du côté de la distinction, par opposition au brouillage incestueux.

Certes, le don de son nom par un homme à celle qu'il épouse véhicule tout un imaginaire qui en soi n'a rien de méprisable. Il est souvent curieux de constater combien le patronyme du partenaire a pu être déterminant – (138)même et surtout inconsciemment – dans la formation des couples. Ainsi de cette jeune analysante, qui d'emblée, se présente sous le nom de son mari, soulignant d'ailleurs que c'est important pour elle. Lors d'une séance, elle me décrit son mari en termes fort élogieux – il est aimant, protecteur, attentionné, pur, respectueux de son chemin à elle. Je m'entends lui dire qu'elle me parle d'un ange, faisant par là allusion au caractère peu sexué de ce qu'elle me dit de lui. « Bien sûr, me rétorque-t-elle, ne s'appelle-t-il pas Gardien ? » Il s'agit en effet de son patronyme⁵, que je n'avais pas en tête lors de mon intervention.

Telle autre femme se souvient presque incidemment que le nom de l'homme qu'elle a épousé est aussi celui d'une femme écrivain cité avec beaucoup d'admiration par son père quelques années auparavant.

Mais, au-delà, le don du nom comme le don d'amour donne ce qu'il n'a pas : aucune certitude, aucune essence ne peut en être espérée.

Rappelons ici ce qu'Homère rapporte dans l'Odyssée lorsqu'il évoque la façon dont Ulysse parvient à échapper au sort que lui réservait le cyclope Polyphème. Ce dernier avait enfermé Ulysse et ses compagnons dans son antre et prévoyait de les dévorer l'un après l'autre ; Ulysse eut alors l'idée de le rendre ivre et puis de profiter de son sommeil pour l'aveugler en lui enfonçant un madrier dans son unique oeil. Mais auparavant, lorsque le Cyclope lui avait demandé son nom, Ulysse lui avait répondu : « Mon nom est personne ». Et lorsque Polyphème blessé et aveugle en appela aux autres cyclopes, ceux-ci lui demandèrent qui avait bien pu commettre ce forfait ; le Cyclope répondit « Personne », et les autres d'alors lui

⁵ Bien entendu, les signifiants ici évoqués ont été travestis.

rétorquer :

« Personne ?... contre toi, pas de force ?... tout seul ? ... c'est alors quelque mal qui te vient du grand Zeus, et nous n'y pouvons rien, invoque Posidon, notre roi, notre père. »⁶

C'est donc en se nommant du nom de Personne, qu'Ulysse échappe à l'Autre féroce que présentifie Polyphème, ce qui peut s'entendre comme (139)illustration avant la lettre de ce que j'ai déjà pu évoquer qui fait le nom propre et son usage.

Je conclurai en soulignant que le don du nom offre bien une place, une place vide, dont de ses lettres le nom borde le contour. De ce trait, de ce point d'ancrage, une femme peut se soutenir pour supporter d'être délogée d'elle-même en acceptant d'être cause du désir d'un homme. Ce changement de nom peut alors aussi bien être point d'amarrage que trace du trajet d'une femme quant à la castration symbolique.

Et pour terminer, je ne résiste pas à l'envie de vous lire un passage de *Roméo et Juliette* (acte II, scène II), passage au cours duquel Shakespeare glisse entre les lèvres de Juliette ces vers de révolte contre l'assignation à laquelle contraint le nom. Vous me pardonnerez, j'espère, mon absence totale de talent déclamatoire.

O Roméo, Roméo ! Pourquoi es-tu Roméo ?
Renie ton père, refuse ton nom ;
Ou si tu ne le fais, sois mon amour juré
Et moi je ne serai plus une Capulet
(...)
C'est seulement ton nom qui est mon ennemi.
Tu es toi même, tu n'es pas un Montague.
Qu'est-ce un Montague ? Ce n'est ni pied ni main,
Ni bras ni visage, ni aucune partie
Du corps d'un homme. Oh ! sois un autre nom !
Qu'y a-t-il en un nom ? Ce que nous nommons rose
Sous un tout autre nom sentirait aussi bon ;
Et ainsi Roméo, s'il ne s'appelait pas
Roméo, garderait cette chère perfection
Qu'il possède sans titre. Oh ! retire ton nom,
Et pour ton nom qui n'est aucune partie de toi

6 HOMÈRE, *L'Odyssee*, IX, 408-440, coll. La Pléiade p. 676.

Prends-moi tout entière !